

**Groupement d'Intérêt Public
France Télé Numérique**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20 septembre 2011

**Arrêt de la télévision analogique en
Polynésie Française**

Contact

Laurence Zaksas-Lalande
Laurence.zaksas-lalande@tousaunumerique.fr

Délégué régional

Jimmy Panie
enohapanie@gmail.com
Centre Vaima – Bureau 95 – 3^{ème} étage – Papeete
Tel : 820 830

Mardi 20 septembre : arrêt de la télévision analogique

**20
septembre**

Le 20 septembre, **tous les émetteurs analogiques de Polynésie française seront arrêtés et cesseront définitivement leur diffusion.**

A partir de cette date, seuls les émetteurs numériques diffuseront la télévision hertzienne (reçue par une antenne râteau) en Polynésie Française.

Simultanément, le **signal MPEG 2 de Polynésie 1ere et TNTV diffusé par satellite sera lui aussi définitivement arrêté.**

Qui sont les téléspectateurs concernés par l'arrêt de l'analogique ?

Les téléspectateurs recevant la télévision analogique par antenne râteau



Ils reçoivent la télévision par une **antenne râteau**

Ils ne reçoivent **que deux chaînes** :
Polynésie 1^{ère} et **TNTV**



Ils voient des **bandeaux d'information** défiler sur leur écran

*« Si vous voyez ce bandeau, vous risquez un écran noir le 20 Septembre... Equipez vous ! Plus de renseignements au 82 71 71 ! Tous au numérique ! »**



* Note : attention ce bandeau n'est diffusé que sur les émetteurs de Polynésie 1ere des îles du vent (Tahiti, Moorea). Un autre bandeau est aussi diffusé par TNTV pour les téléspectateurs sur satellite en MPEG 2)

Ces téléspectateurs doivent impérativement adapter leur installation à la télévision numérique pour continuer à recevoir leurs programmes après le 20 septembre.

Comment adapter son installation à la télévision tout numérique ?

Il existe deux modes de réception de la télévision numérique

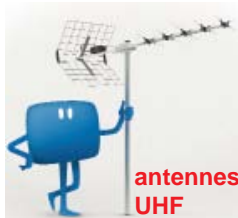
La télévision numérique peut être reçue par l'antenne râteau, grâce à un équipement TNT HD, ou par le satellite.



Réception par une antenne râteau ou d'intérieur

1

Vérifier l'antenne : il faut être équipé d'une antenne UHF. Si vous avez une antenne VHF, elle ne fonctionnera pas avec la TNT



2



S'équiper de matériel TNT HD

Un Adaptateur TNT HD branché sur la prise PériTel ou RCA du téléviseur pour chaque poste du foyer relié à l'antenne râteau
ou

Un Téléviseur TNT HD

3

Lors de la mise en service du matériel TNT HD, il faut effectuer une **recherche et mémorisation des chaînes.**



Réception par satellite

1

Avec abonnement

Les chaînes de la TNT sont incluses dans l'offre TNS, mais il faut un décodeur MPEG4. Ce décodeur peut être loué chez TNS ou acheté chez les distributeurs

2

Sans abonnement

Il faut s'équiper d'un **décodeur MPEG4 Viaccess auprès d'un distributeur ou d'un antenniste.** Les décodeurs MPEG2 ne fonctionnent pas.

La réception de la télévision numérique en immeuble

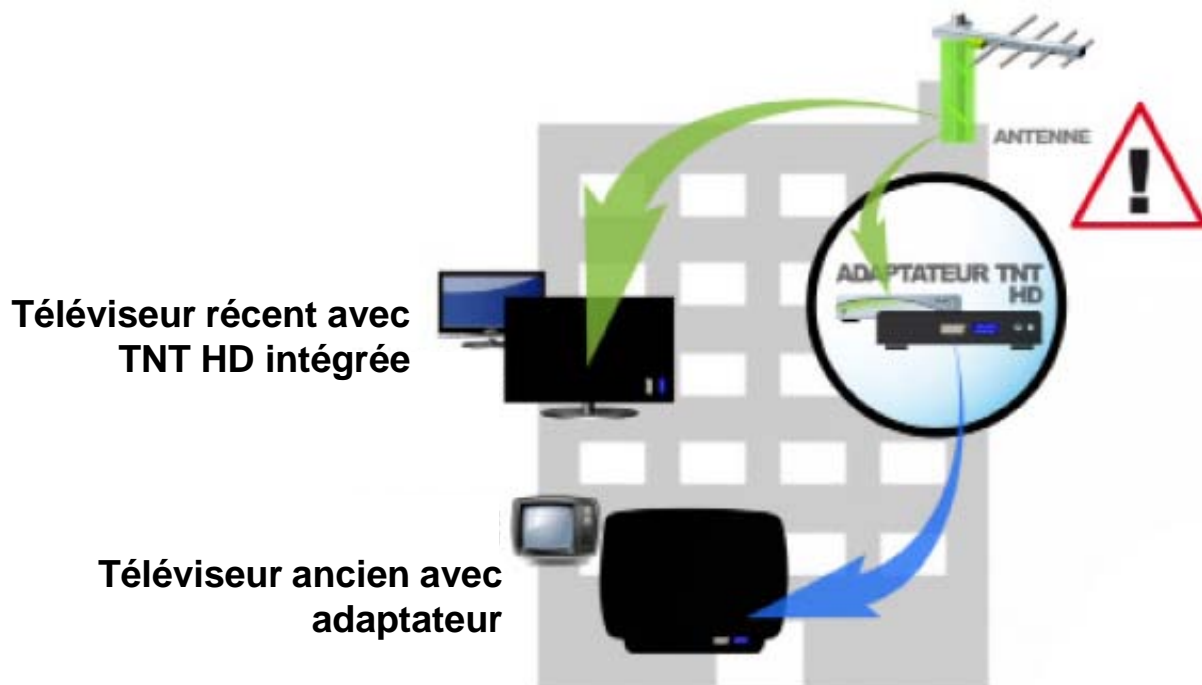
En immeuble, une adaptation de l'antenne collective peut être nécessaire

Avant de s'équiper, les téléspectateurs habitant en immeuble doivent avant toute chose se renseigner auprès de leur syndic pour savoir comment la télévision est reçue dans l'immeuble (TNT, satellite...).

Si l'immeuble reçoit un signal hertzien (antenne râteau), il est impératif que le **système de réception ait été adapté à la télévision numérique terrestre** pour que les habitants puissent recevoir ce signal.

Les téléspectateurs résidant en habitat collectif doivent donc vérifier auprès de leur syndic que ces adaptations ont été faites avant de s'équiper en matériel TNT HD.

Cette adaptation de l'antenne collective doit obligatoirement être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des copropriétaires.



La charte de confiance « tous au numérique »

Pour l'équipement ou pour toute intervention sur l'installation, France Télé Numérique recommande aux téléspectateurs de **s'adresser en priorité aux professionnels signataires** de la charte « tous au numérique »



Les professionnels antennistes, revendeurs et distributeurs s'engagent pour vous.

Nos 5 engagements

1. Des produits d'entrée de gamme pour chaque mode de réception de la télé tout numérique.
2. Une aide à l'installation et au réglage à domicile de votre équipement.
Dans le cadre de sa politique commerciale, le professionnel s'engage à vous assister (notamment régler vos équipements (récipients des câbles) et peut aussi fournir une aide au réglage à domicile en complément d'une vente dans le cadre d'un forfait à votre accès).
3. Un diagnostic complet, transparent et sincère de votre installation et de vos besoins.
4. Des forfaits sans surprise pour des interventions standard.
Le professionnel signataire s'engage à pratiquer et à clairement afficher des prix transparents, sans le caractère de surcoût déguisé.
5. Une aide à la « décision éclairée » pour les installations collectives.
Le professionnel effectuera un diagnostic complet, fournira des devis détaillés et conseillera son client afin de réaliser un investissement durable qui s'adapte aux changements ultérieurs des plans de fréquence.

Ensemble, nous nous engageons à vous faire passer à la Télé Tout Numérique en toute sérénité.



www.tousaunumerique.fr
0 970 818 818 numéro sans surcoût
du lundi au vendredi de 9h à 19h



Les **professionnels signataires** de la charte sont aisément reconnaissables au label « Professionnels agréés tous au numérique »



En signant la charte Tous au Numérique, les professionnels antennistes, revendeurs, distributeurs se sont engagés dans une démarche de transparence et de service : guider les téléspectateurs en fonction de leur besoin, fournir les explications nécessaires et proposer des produits et des services de qualité à des prix compétitifs.

La liste des signataires de la charte est disponible sur le site internet <http://outremer.tousaunumerique.fr/> et sur demande auprès du centre d'appels, au **82 71 71***.

* Prix d'un appel local, du lundi au vendredi.

Un dispositif d'aides complet, adapté et géré à partir de la Polynésie

Afin que toutes les téléspectateurs puissent avoir accès à la télévision numérique sans discrimination de ressources ou territoriale, les lois ont prévu un fonds d'aide pour l'accompagnement des foyers les moins favorisés et les foyers résidant dans des zones non couvertes par la TNT.



Les aides financières ont été adaptées aux spécificités de l'Outre-mer avec des montants correspondant au coût d'acquisition du matériel TNT HD, un numéro d'appel et un centre de gestion basé à Papeete.

Des montants adaptés à la norme MPEG4

La TNT dans les Dom et Com est diffusée en MPEG4, alors que la TNT diffusée en métropole ne l'est qu'en MPEG2. Plus moderne, plus performant, le MPEG4 impose aussi des coûts d'équipement plus importants, notamment pour les adaptateurs TNT HD et téléviseurs TNT



HD. Le montant de l'aide à l'équipement a été rehaussé pour mieux couvrir ces coûts d'équipement.

Un fond d'aide ouvert encore 6 mois après le passage

Le centre de gestion des aides restera ouvert 6 mois après l'arrêt de l'analogique, c'est-à-dire **jusqu'au 20 mars 2012**.

Un centre de gestion local des aides

Afin d'être au plus près des téléspectateurs polynésiens et de réduire considérablement les délais de traitement des dossiers de demande d'aides et les délais de remboursement, le centre de gestion et le centre d'appel des aides financières dédié à la Polynésie sont situés à Papeete.

Dans le cadre du passage, une assistance technique gratuite

France Télé Numérique a mis en place une aide à domicile gratuite pour aider les foyers âgés de 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap supérieur à 80% à passer à la TNT. Sur simple demande auprès du centre d'appel au 82 71 71*, ces foyers peuvent bénéficier gratuitement de la visite d'un technicien qui viendra brancher et régler leur adaptateur ou téléviseur TNT HD. Cette aide sera disponible jusqu'au 20 octobre inclus.

* prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h à 20h

Trois aides financières pour accompagner 100% des téléspectateurs

Les aides concernent les foyers **qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau** (ou par une antenne intérieure) en mode analogique et qui ne reçoivent donc que les chaînes **Polynésie 1^{ère} et TNTV**.

Elles ne peuvent être attribuées que pour la résidence principale et dans la limite d'un téléviseur à équiper par foyer.

1 Aide à l'équipement

pour l'acquisition d'un adaptateur TNT HD, d'un téléviseur TNT HD, d'une réception satellite incluant la TNT, cette aide est d'un montant de **5400 francs CFP** ou de **8400 francs CFP** en fonction des niveaux de revenus.

2 Aide à l'antenne

d'un montant de **14 300 francs CFP** maximum, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau, sous conditions de ressources identiques à l'aide à l'équipement.

Détail des conditions de ressources pour bénéficier de l'aide à l'équipement et de l'aide à l'antenne – pour un foyer avec deux enfants (trois parts fiscales)

Aide	Conditions de ressources ouvrant droit à l'aide	Ressources prises en compte
=> Aide à l'équipement (5400 francs CFP) => Aide à l'antenne	Revenus inférieurs à 1 800 000 F CFP	Revenu fiscal de référence annuel
=> Aide à l'équipement (8400 francs CFP)	Inscription au régime de Solidarité de la Polynésie Française ou revenus inférieurs à 1 050 000 F CFP	

Déjà équipé ?

Il n'est pas trop tard pour demander l'aide.

Tous les téléspectateurs répondant aux critères d'éligibilité du fonds d'aide et ayant fait l'acquisition d'un adaptateur TNT HD ou d'une télévision TNT HD et/ou fait des modifications sur l'antenne après le 1^{er} septembre 2010 peuvent aussi bénéficier de l'aide.

Pour l'**aide à la continuité de la réception**, l'installation de la parabole doit avoir été facturée après le 1^{er} février 2011.

3 Aide à la continuité de la réception

d'un montant de **29 800 francs CFP** maximum pour les foyers qui ne pourront plus recevoir la télévision par l'antenne râteau après l'arrêt de la diffusion analogique hertzienne. Cette aide, accordée **sans condition de ressources**, permet l'acquisition d'une parabole pour recevoir les chaînes de la TNT avec ou sans abonnement, lorsque les chaînes de la TNT ne peuvent être reçues ou sont mal captées par une antenne râteau.

Les modalités d'accès aux aides

1 Vérifier son éligibilité au 47 00 77



Je contacte le centre de gestion des aides, basé à Papeete pour vérifier mon éligibilité en composant le **47 00 77** (prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h).

2 Obtenir le formulaire



Je peux trouver le formulaire en mairie.



Je peux aussi le télécharger sur <http://outremer.tousaunumerique.fr>



Enfin, je peux demander au centre de gestion des aides, de m'envoyer le formulaire par courrier

3 Compléter le formulaire et envoyer le dossier



Je renvoie mon formulaire accompagné des justificatifs, au plus tard 6 mois après la date du passage de mon territoire à la télé tout numérique, c'est-à-dire **avant le 20 mars 2012**.

4 Recevoir son remboursement



Mon dossier sera traité par le centre de gestion des aides qui m'enverra l'aide financière par chèque.

! A Noter !



Conserver les factures : il faut conserver la photocopie des factures d'achat et tickets de caisse et joindre les originaux à la demande d'aide. Ces factures doivent impérativement être postérieures au 1er septembre 2010 pour les aides à l'équipement et à l'antenne, et postérieures au 1er février 2011 pour l'aide à la continuité de réception.



Antennes collectives, les aides sont aussi disponibles : tous les téléspectateurs éligibles peuvent bénéficier des aides. Lorsqu'on réside en immeuble, il faut demander à son syndic que la quote-part des dépenses relatives à l'adaptation de l'antenne collective qui sera refacturée figure sur le relevé de charges de façon claire et distincte. Ce justificatif devra être ajouté au dossier de demande de remboursement.

L'information des téléspectateurs

Afin que tous les téléspectateurs polynésiens soient prêts pour le 20 septembre, France Télé Numérique a mis en place une large campagne d'information.

Le guide grand public



Le guide regroupe toutes les informations pratiques nécessaires pour passer sereinement à la télévision tout numérique. Il est désormais disponible dans les mairies, ou chez les distributeurs.

Le compte à rebours dans la presse quotidienne

J-9 TOUT SUR LES AIDES FINANCIÈRES
Il existe des aides financières. Pour savoir si vous y avez droit.

J-2 TOUTES LES INFOS TOUTES LES AIDES
Renseignez-vous au **47 00 77**

J-1 C'EST DEMAIN ! ÊTES-VOUS PRÊT ?
Ça y est ! Le signal analogique va s'éteindre. Si vous n'êtes pas équipé, ce sera l'écran noir !

JOUR J BONJOUR À LA NOUVELLE TÉLÉ !
Aujourd'hui la TNT analogique laisse place à la TNT tout numérique !

Les bandeaux d'information

Les bandeaux défilants sur les programmes analogiques



Si le téléspectateur voit défiler ce type de bandeaux sur son écran, cela signifie qu'il doit impérativement équiper son poste pour continuer à recevoir ses programmes après le 20 septembre.

Le renfort publicitaire

Bleu et Rouge s'improvisent reporters de terrain avec Sophie Gastrin pour rappeler à tous, la nécessité de s'équiper de matériel TNT HD.

En radio, Bleu et Rouge nous rappellent l'existence des aides financières



! Et toujours, à disposition des téléspectateurs

Le **82 71 71**

(au prix d'un appel local)

Et le site internet

<http://outremer.tousaunumerique.fr/>

Une présence forte sur les antennes de Polynésie 1^{ère} et TNTV

Les meilleurs moments de Tous au numérique – Le Mag et les « clins d'œil numériques » pour garder à l'esprit les principales infos pratiques

Une présence forte sur le terrain toute la semaine de passage à travers plusieurs points d'information fixes concentrés à Tahiti : sur les 3 centres commerciaux (Arue, Centre Vaïma et Punaauia)

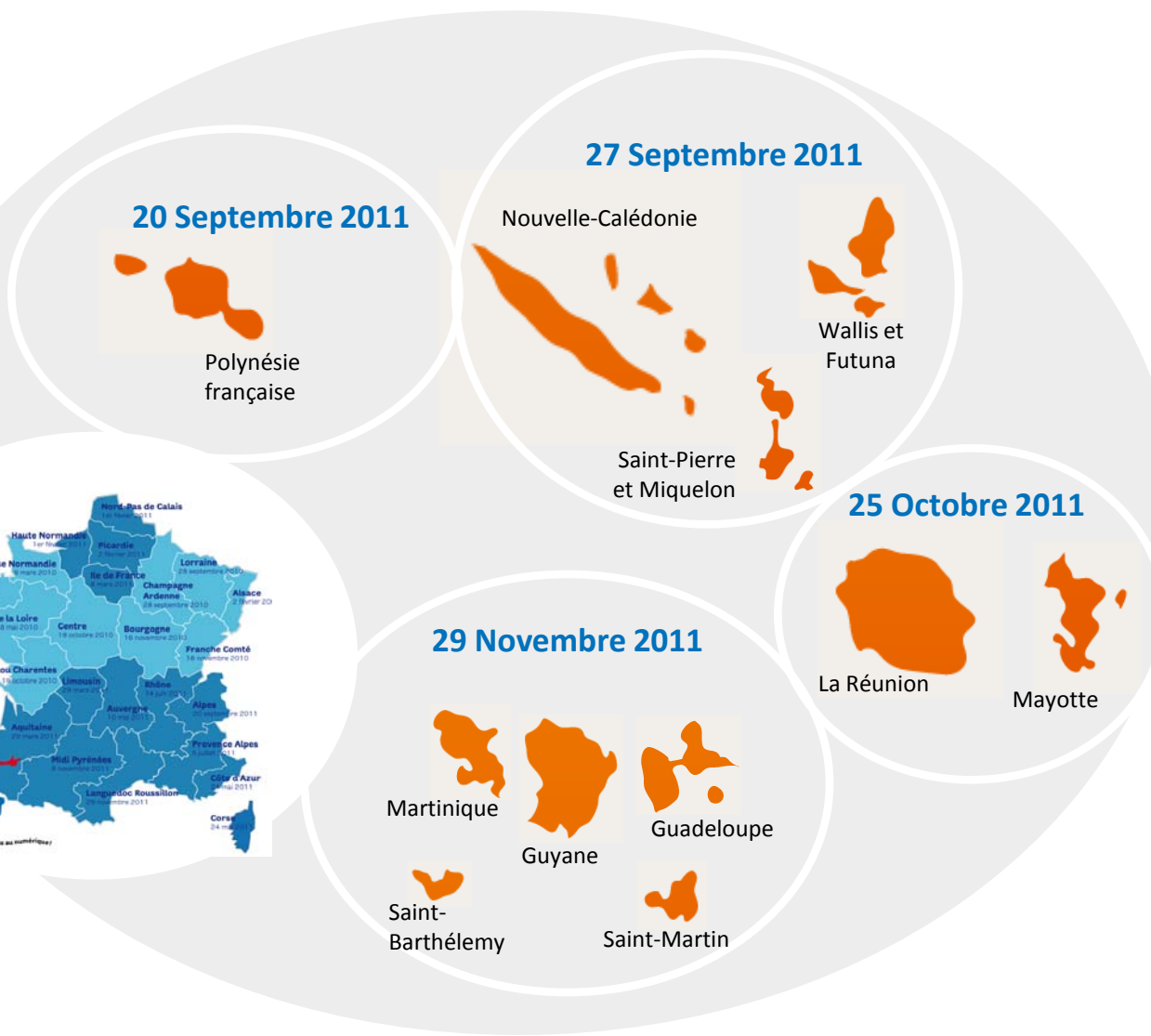


Annexe

Un projet national adapté à l'Outre-mer

Le passage à la télévision tout numérique est un changement de standard de diffusion de la télévision. Il résulte d'une **impulsion de la Commission et du Conseil européens qui prévoient le passage complet au numérique des pays européens avant 2012**. L'Allemagne ou encore la Suède sont déjà « passées à la télé tout numérique ». D'autres pays, comme les Etats-Unis, ont également réalisé cette transition.

L'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins sera passé à la télévision tout numérique le 29 novembre prochain.



Annexe

Les acteurs du passage à la télé numérique

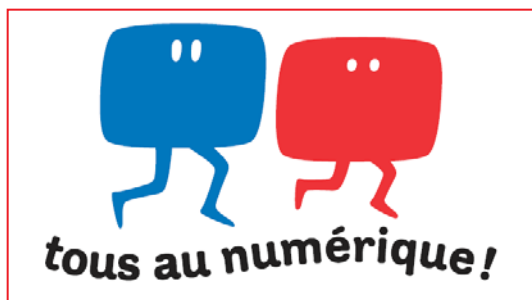
Il existe **deux dimensions fondamentales** dans la passage à la télévision tout numérique.

Une dimension technique et réglementaire

C'est la responsabilité du **Conseil Supérieur de l'Audiovisuel** qui établit la couverture TNT du territoire, définit le plan de fréquences de diffusion de la TNT, propose et met en œuvre le calendrier d'allumage de la TNT et d'arrêt de l'analogique.



Une dimension d'information et d'accompagnement



C'est le rôle du Groupement d'Intérêt Public **France Télé Numérique**, créé spécifiquement pour assurer l'information et l'accompagnement des téléspectateurs dans le cadre du passage à la télé tout numérique. FTN est aussi en charge de la gestion du fonds d'aide.